

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SETE

R E C E P I S S E D E D E P O T

QUAI LOUIS PASTEUR - 34200 SETE

TEL: 67 74 64 99

-----M I N I T E L-----

----- 36 29 22 22 -----

SELARL MAGISTRALI THIVEND

801 RUE DE LA SOURCE

01440 VIRIAT

V/REF :

N/REF : 1999 B 57 / A-712

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SETE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 23/07/2001, SOUS LE NUMERO A-712,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 14/05/2001

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR

... CONCERNANT LA SOCIETE

3 S

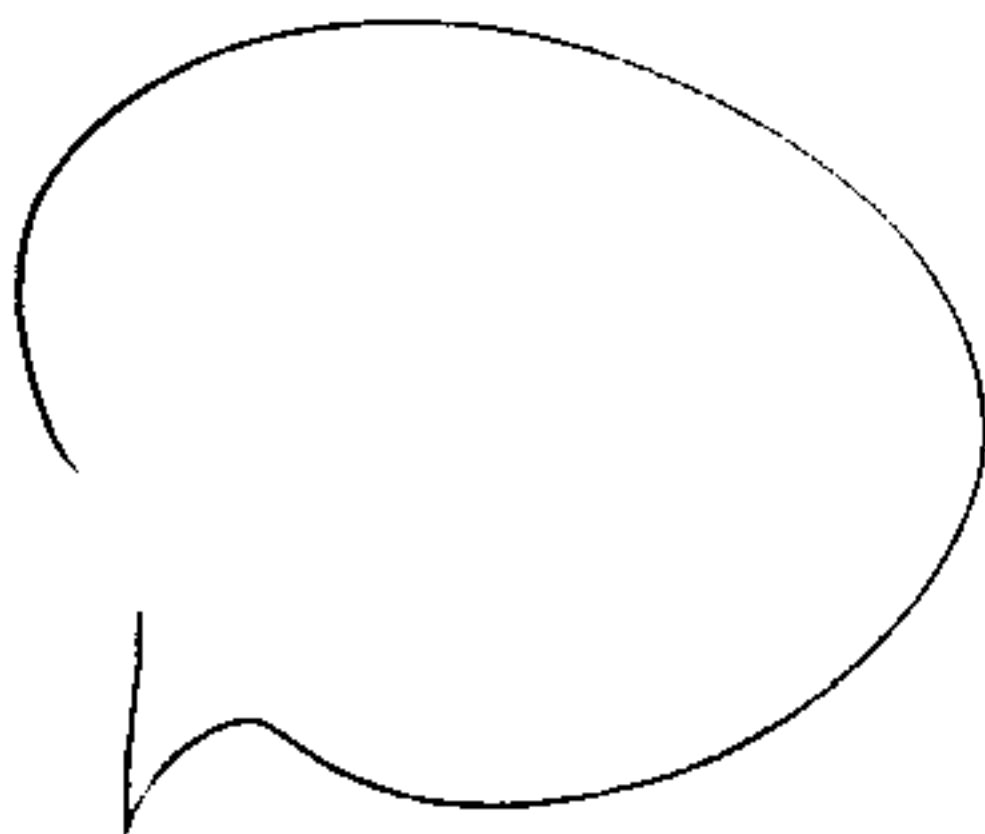
SOCIETE ANONYME

755 ROUTE DE MONTAGNAC

34560 VILLEVEYRAC

R.C.S SETE 421 233 560 (1999 B 57)

LE GREFFIER

A large, stylized handwritten mark, possibly a signature or a large letter 'Q', is located at the bottom left of the page.

CERTIFIÉ CONFORME

3 S
Société Anonyme
Au capital de 4 000 000 francs
Siège Social : 755, Route de Montagnac
34560 VILLEVEYRAC

421 233 560 - RCS SETE

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 14 MAI 2001

=====

Extraits du procès-verbal de délibérations

L'an deux mille un,
Le 14 mai, à 10 heures,

Les administrateurs de la société 3 S se sont réunis en Conseil, à LA CHAPELLE DE GUINCHAY (71570) - Chânes - Le Bourgneuf, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Jean-Michel ROUX
- Monsieur Jacques BEAUCLAIR

Est représentée par Monsieur Jean-Michel ROUX en vertu d'un pouvoir :

- la société VINPAC, représentée par Monsieur Cameron MC PHERSON.

Est absent et excusé :

- Monsieur David THOMPSON.

Le représentant de la Société ABG AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est présent.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Michel ROUX préside la séance.

Il donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.



(...)

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Le Président indique que Monsieur David THOMPSON a démissionné de ses fonctions d'administrateur par un courrier en date du 10 mai 2001.

Il précise au Conseil que le nombre des administrateurs restant en fonction étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Nouveau Code de Commerce (ancien article 94 de la loi du 24 juillet 1966) et de l'article 15-3 des statuts, de procéder à une nomination à titre provisoire.

Il propose donc que Monsieur Mark Andrew HUGHES soit coopté par le Conseil.

Il présente Monsieur Mark Andrew HUGHES au Conseil puis offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L. 225-24 du Nouveau Code de Commerce et l'article 15-3 des statuts, coopte en qualité de nouvel administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

Monsieur Mark Andrew HUGHES
Né le 26 septembre 1957 à Kidderminster (ANGLETERRE)
Demeurant 9, Howards Thicket, Gerrards Cross, Bucks SL9 7NT England

En remplacement de Monsieur David Thompson, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination faite à titre provisoire sera soumise à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Monsieur Mark Andrew HUGHES a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat d'administrateur, ayant précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

(...)

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

